

N° 667

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 mars 2003.

## PROPOSITION DE LOI

*visant à la reconnaissance de l'œuvre positive de l'ensemble  
de nos concitoyens qui ont vécu en Algérie pendant la période de la présence française.*

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,  
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRESENTEE

PAR MM. JEAN LEONETTI, PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, Mme MARTINE AURILLAC, MM. PATRICK BEAUDOUIN, JEAN-CLAUDE BEAULIEU, JACQUES-ALAIN BENISTI, JEAN-LOUIS BERNARD, MARC BERNIER, ETIENNE BLANC, ROLAND BLUM, Loïc BOUVARD, GHISLAIN BRAY, BERNARD BROCHAND, Mme CHANTAL BRUNEL, MM. YVES BUR, BERNARD CARAYON, PIERRE CARDO, RICHARD CAZENAVE, Mme JOËLLE CECCALDI-RAYNAUD, MM. ROLAND CHASSAIN, JEAN-FRANÇOIS CHOSSY, JEAN-MICHEL COUVE, CHARLES COVA, OLIVIER DASSAULT, MARC-PHILIPPE DAUBRESSE, BERNARD DEFLESSELLES, PATRICK DELNATTE, LEONCE DEPREZ, JEAN-JACQUES DESCAMPS, JACQUES DOMERGUE, DOMINIQUE DORD, PHILIPPE DUBOURG, CHRISTIAN ESTROSI, PIERRE-LOUIS FAGNIEZ, GEORGES FENECH, JEAN-MICHEL FERRAND, ALAIN FERRY, JEAN-CLAUDE FLORY, Mme CECILE GALLEZ, MM. JEAN-JACQUES GAULTIER, GUY GEOFFROY, ALAIN GEST, GEORGES GINESTA, JEAN-PIERRE GIRAN, MAURICE GIRO, CLAUDE GOASGUEN, JEAN-PIERRE GRAND, LOUIS GUEDON, JEAN-CLAUDE GUIBAL, EMMANUEL HAMELIN, MICHEL HERBILLON, PIERRE HERIAUD, JEAN-YVES HUGON, CHRISTIAN JEANJEAN, Mme MARYSE JOISSAINS-MASINI, MM. DOMINIQUE JUILLOT, MANSOUR KAMARDINE, CHRISTIAN KERT, PATRICK LABAUNE, EDOUARD LANDRAIN, MARC LE FUR, JEAN-CLAUDE LEMOINE, PIERRE LEQUILLER, EDOUARD LEVEAU, JEAN-PIERRE LE RIDANT, LIONNEL LUCA, DANIEL MACH, RICHARD MALLIE, THIERRY MARIANI, HERVE MARITON, Mme MURIEL MARLAND-MILITELLO, MM. ALAIN MARLEIX, ALAIN MARSAUD, JEAN MARSAUDON, PHILIPPE ARMAND MARTIN, PATRICE MARTIN-LALANDE, ALAIN MARTY, CHRISTIAN MENARD, GILBERT MEYER, PIERRE MOREL-A-L'HUISSIER, JEAN-MARC NESME, JEAN-PIERRE NICOLAS, JACQUES PELISSARD, BERNARD PERRUT, CHRISTIAN PHILIP, Mme JOSETTE PONS, MM. DANIEL PREVOST, DIDIER QUENTIN, ERIC RAOULT, FREDERIC REISS, JEAN-LUC REITZER, JACQUES REMILLER, JÉRÔME RIVIÈRE, JEAN ROATTA, JEAN-MARIE ROLLAND, Mme MARIE-JOSEE ROIG, MM. SERGE ROQUES, JEAN-MARC ROUBAUD, RUDY

SALLES, FRANÇOIS SCELLIER, BERNARD SCHREINER, DANIEL SPAGNOU, Mme MICHÈLE TABAROT, MM.GUY TEISSIER, MICHEL TERROT, ANDRE THIEN AH KOON, LEON VACHET, CHRISTIAN VANNESTE, PHILIPPE VITEL et MICHEL VOISIN,

Députés.

---

**Rapatriés.**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Plus de quarante ans après la fin de la guerre d'Algérie, les plaies infligées par ce conflit ne sont pas complètement cicatrisées chez ceux qui ont des deux côtés vécus ce drame. Certains y ont perdu la vie ou celle d'un être cher, d'autres ont dû quitter leur terre natale. Tous conservent dans leur mémoire l'horreur de la guerre et de ses violences subies de part et d'autre.

L'histoire de la présence française en Algérie se déroule entre deux conflits : la conquête coloniale de 1840 à 1847, et la guerre d'indépendance qui s'est terminée par les accords d'Evian en 1962. Pendant cette période, la République a cependant apporté sur la terre d'Algérie son savoir-faire scientifique, technique et administratif, sa culture et sa langue, et beaucoup d'hommes et de femmes, souvent de condition modeste, venus de toute l'Europe et de toutes confessions, ont fondé des familles sur ce qui était alors un département français. C'est en grande partie grâce à leur courage et leur goût d'entreprendre que le pays s'est développé. C'est en grande partie grâce à eux que malgré les souffrances, les malentendus, les drames et les luttes fratricides, les deux pays restent culturellement et profondément liés.

Le président de la République française a proposé en accord avec le président algérien que cette année soit « l'année de l'Algérie en France », pour montrer la richesse et la diversité de la culture de l'Algérie. Une nouvelle ère de coopération entre nos deux pays souverains respectueux chacun de l'identité de l'autre et dont les destins restent étroitement liés doit désormais s'ouvrir.

A cette occasion, ne pas évoquer l'oeuvre positive de nos concitoyens en Algérie serait une erreur historique, comme il aurait été une faute de ne pas rendre hommage et exprimer notre gratitude à nos soldats et aux harkis, membres des forces supplétives qui ont payé un lourd tribut dans ce conflit. Ce n'est pas insulter l'avenir que d'effectuer un travail de mémoire lucide et équilibré sur ce passé commun, douloureux et encore proche de nos deux pays souvent encore évoqué de manière passionnelle ou caricaturale.

Le président de la République déclarait à l'occasion de l'inauguration du mémorial national de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie : « Quarante ans après la fin de la guerre d'Algérie, après ces déchirements terribles au terme desquels les pays d'Afrique du Nord se sont séparés de la France, notre République doit assumer pleinement son devoir de mémoire. »

Le temps de la mémoire et de la reconnaissance précède et accompagne le temps de la réconciliation, du respect et de la coopération. C'est pourquoi, pour que la France et l'Algérie puissent renforcer et approfondir les liens qui les unissent, il nous paraît souhaitable et juste que la représentation nationale reconnaisse l'oeuvre de la plupart de ces hommes et de ces femmes qui par leur travail et leurs efforts, et quelquefois au prix de leur vie, ont représenté pendant plus d'un siècle la France de l'autre côté de la Méditerranée.

## PROPOSITION DE LOI

### **Article unique**

L'œuvre positive de l'ensemble de nos concitoyens qui ont vécu en Algérie pendant la période de la présence française est publiquement reconnue.

---

N° 667 – Proposition de loi de M. Jean Leonetti visant à la reconnaissance de l'œuvre positive de l'ensemble de nos concitoyens qui ont vécu en Algérie pendant la période de la présence française